



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 32
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 27 janvier à dix-neuf heures trente minutes
le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 21 janvier 2022, s'est réuni
à la Salle des Fêtes sise Parc de la Mairie,
sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Françoise MULLER, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Josette MARTIN, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michelle HINGANT, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Eric PERRE (à partir de 19h47), Madame Laurence LUBET, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI, Madame Phan Maly NANTHAVONG (à partir de 19h52), Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Christèle AMELINEAU, Madame Aurélie DELMASURE (à partir de 19h58), Madame Pauline MARCENAT, Monsieur Florent BALLIN, Monsieur Tristan LESENECHAL, Madame Nawel BOUFARES.

POUVOIRS :

Monsieur Christian GAY-PEILLER, Pouvoir à Madame Françoise MULLER,
Monsieur Eric PONCHARD, Pouvoir à Monsieur Jérôme STEMPLEWSKI,
Madame Nathalie LEBLANC, Pouvoir à Monsieur Martin KAMGUEN,
Monsieur Hervé COMMO, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO,
Madame Katia BLASI, Pouvoir à Monsieur Serge BIERRE,
Madame Carine COSTA, Pouvoir à Madame Josette MARTIN,

EXCUSÉ :

Monsieur Michel WIECZOREK

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Artur GOMES

Après en avoir délibéré,

2 – Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 02 décembre 2021.

3 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation de l'assemblée délibérante

Décision n° 2021-093 du 02 décembre 2021

Attribution du marché MP21027 ayant pour objet « Création de 2 sanitaires – marché couvert », à la Société CEM Bâtiment (95580 ANDILLY). Ce marché s'exécutera à prix forfaitaires pour un montant de 14 617,50 € HT.

Décision n° 2021-094 du 30 novembre 2021

Attribution du marché MP21026 ayant pour objet « Marché de Noël – lot 1, installation électrique et astreinte – lot 2, sonorisation du site », à la Société SAS MISE EN SCENE (17138 PUILBOREAU). Ce marché s'exécutera à prix mixtes soit concernant la partie forfaitaire, pour un montant de 6 700 € HT et concernant la partie unitaire du lot 1, pour un montant maximum annuel de 8 000,00 € HT.

Décision n° 2021-095 du 30 novembre 2021

Déclaration de marché infructueux concernant le marché MP21026 pour le lot 4, montage et démontage des chalets et le lot 5, mise à disposition, montage et démontage de barrières, au motif qu'aucun pli n'a été reçu concernant ces 2 lots.

Décision n° 2021-096 du 30 novembre 2021

Cession de gré à gré d'une tondeuse de marque KUBOTA MULCHING ZD28 à l'entreprise POS située à SAINT-BRICE-SOUS-FORET (95350) au prix de 2 080,40 €. Cette recette sera portée au budget principal 2021 au compte 775 « cession d'immobilisations ».

Décision n° 2021-097 du 02 décembre 2021

Acceptation d'un don, grevé d'aucune charge, ni condition, d'un montant de 50,00 € provenant de Monsieur VAN HYFTE. L'encaissement de ce don se fera au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

Décision n° 2021-098 du 02 décembre 2021

Signature d'un contrat de partenariat roulage véhicule électrique avec PSA AUTOMOBILES S.A pour la mise à disposition, dans le cadre d'un échange de prestations de service, du véhicule de marque Peugeot E208, immatriculé FV-932-VT, à compter du 6 décembre 2021, moyennant un prix forfaitaire et global de 1 200,00 € TTC pour chacune des parties.

Décision n° 2021-099 du 02 décembre 2021

Signature d'un contrat de partenariat roulage véhicule électrique avec PSA AUTOMOBILES S.A pour la mise à disposition, dans le cadre d'un échange de prestations de service, du véhicule de marque Peugeot E208, immatriculé FV-922-VT, à compter du 6 décembre 2021, moyennant un prix forfaitaire et global de 1 200,00 € TTC pour chacune des parties.

Décision n° 2021-100 du 02 décembre 2021

Signature d'un contrat de partenariat roulage véhicule électrique avec PSA AUTOMOBILES S.A pour la mise à disposition, dans le cadre d'un échange de prestations de service, du véhicule de marque Peugeot E208, immatriculé FV-929-VT, à compter du 6 décembre 2021, moyennant un prix forfaitaire et global de 1 200,00 € TTC pour chacune des parties.

Décision n° 2021-101 du 02 décembre 2021

Souscription d'un avenant n°1 au marché MP21025 signé avec l'entreprise CEM BATIMENT (95580 ANDILLY) ayant pour objet « Travaux de réaménagement de 2 bureaux à l'Hôtel de Ville » pour régulariser une erreur relevée dans le devis initial représentant une incidence financière de 128,50 € H.T.

Décision n° 2021-102 du 13 décembre 2021

Signature du contrat de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel avec la Société GRDF (93500 PANTIN) pour la réalisation du branchement individuel du bâtiment du C.C.A.S. situé 18 rue de la Mairie, pour un coût TTC fixé à 1509,89 €.

Décision n° 2021-103 : Erreur matérielle

Décision n° 2021-104 du 23 décembre 2021

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier communal avec Monsieur Jérôme EUZET, pour l'occupation de deux pièces à usage d'atelier situées dans le Pavillon des Officiers du Fort de Domont, sis Route stratégique. L'occupation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 550,00€, hors charges.

Décision n° 2022-001 du 05 janvier 2022

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier communal avec Madame Magalie LEGRAND, pour l'occupation d'une maison sise 27 rue de la Mairie. L'occupation prend effet le 06 janvier 2022 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 680,00 €, hors charges.

Décision n° 2022-002 du 05 janvier 2022

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier communal avec Madame Roselyne EL MARDI, pour l'occupation d'un appartement de type F3 sis 84 avenue Jean Jaurès. L'occupation prend effet le 19 février 2022 pour une durée de 1 an. La redevance mensuelle est fixée à 700,00 €, hors charges.

Décision n° 2022-003 du 05 janvier 2022

Signature d'une convention d'occupation précaire d'un bien immobilier communal avec Madame Germaine LADAUGE, pour l'occupation d'un studio et d'un parking sis 6 rue des Poiriers. L'occupation prend effet le 29 janvier 2022 pour une durée de 3 mois. La redevance mensuelle est fixée à 450,00 € toutes charges comprises.

Décision n° 2022-004 du 17 janvier 2022

Souscription d'un avenant N° 1 au marché MP20001 LOT 2 ayant pour objet « Fourniture de produits d'entretien pour la cuisine centrale » avec l'entreprise M.R NET (95260 BEAUMONT-SUR-OISE) afin d'intégrer une révision tarifaire du BPU pouvant entraîner une hausse de 10% du prix sur certains articles. Le montant maximum de la commande annuelle reste inchangé.

Décision n° 2022-005 du 17 janvier 2022

Souscription d'un avenant n°1 au marché MP19022 LOT 1 ayant pour objet « Fourniture de denrées alimentaires, épicerie » avec l'entreprise SAS CERCLE VERT (95260 BEAUMONT-SUR-OISE) afin d'intégrer une révision tarifaire du BPU pouvant entraîner une hausse de 10% du prix sur certains articles. Le montant maximum de la commande annuelle reste inchangé.

le Conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du compte rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante.

Direction Générale des Services :

4 – Convention relative à la mise à disposition d'un archiviste du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) pour une mission de maintenance des archives communales	DEL-2022-001
---	--------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention à passer avec le Centre Interdépartemental de Gestion concernant la mise à disposition d'un archiviste pour la réalisation d'une mission de maintenance des archives communales.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget correspondant.

Evènementiel :

Arrivée de Monsieur Eric PERRE (19h47)

5 – Convention de partenariat entre la commune de Domont et l'Association pour le développement de la lecture (ADL)	DEL-2022-002
---	--------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'Association pour le développement de la lecture (ADL)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

6 – Convention cadre entre la commune et « La Ménagerie de l'improbable » - Années 2022 - 2025	DEL-2022-003
--	--------------

le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention cadre avec « La Ménagerie de l'improbable » prise pour une durée de 3 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Finances – Marchés publics

Arrivée de Madame Phan Maly NANTHAVONG (19h52) – Arrivée de Madame Aurélie DELMASURE (19h58)

7– Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Budget Ville	DEL-2022-004
---	--------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire « Ville 2022 ».

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

APRÈS avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil municipal, Monsieur le Maire indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget primitif de la Ville 2022.

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire.

7b – Rapport d'orientation budgétaire 2022 – Budget annexe Transport urbain	DEL-2022-005
---	--------------

le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire « Transport Urbain 2022 ».

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

APRÈS avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil municipal, Monsieur le Maire indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget annexe du Transport Urbain 2022.

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire.

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 1 au marché d'assurance statutaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous documents s'y rapportant.

Ressources Humaines :

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les montants et les principes de rémunération fixés pour les travaux réalisés par le personnel communal lors de l'organisation d'élections.

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative à la mise à disposition, à la demande de la collectivité, d'un agent de catégorie C ou B du Centre Interdépartemental de Gestion dans le cadre de ses missions facultatives.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget correspondant.

le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau ci-dessous des effectifs de la commune au jeudi 27 janvier 2022 prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance.

PRECISE que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

TABLEAU DES EFFECTIFS ETAT DU PERSONNEL			
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	effectif budgétaire Janvier 2022	EFFECTIFS POURVUS
EMPLOIS DE DIRECTION		3	2
Directeur général des services (10-20 000 hab.)	A	1	0
Directeur général Adjoint des services (10-20 000 hab.)	A	2	2
FILIERE ADMINISTRATIVE		68	40
Attaché hors classe	A	2	1
Attaché principal	A	2	1
Attaché	A	8	6
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	8	5
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	4	2
Rédacteur	B	3	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	13	8
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	15	10
Adjoint administratif	C	13	7

TECHNIQUE		121	96
Ingénieur principal (dont 1 CDI)	A	2	1
Ingénieur	A	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Technicien	B	3	3
Agent de maîtrise principal	C	6	5
Agent de maîtrise	C	5	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	7	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	18	13
Adjoint technique (dont 6 CDI)	C	54	47
Adjoint technique TNC (dont 5 CDI)	C	23	21
SOCIALE		26	18
Conseiller socio-éducatif	A	1	1
Assistant socio-éducatif	B	1	0
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	0	0
Educateur territorial de jeunes enfants	A	5	4
Moniteur éducateur	B	0	0
agent social principal de 2 nd cl	C	0	0
Agent social	C	1	1
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe (dont 1 CDI)	C	8	7
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	C	10	5
MEDICO-SOCIALE		17	13
Cadre de santé 1 ^{ère} classe	A	1	1
Puéricultrice cadre de santé	A	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	0	0
Puéricultrice de classe normale	A	1	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1
Infirmière classe supérieure	B	0	0
Infirmière classe normale	B	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	7	5
Psychologue Hors classe TNC	A	0	0
Psychologue classe normale TNC	A	1	1
Médecin (vacataire)	A	1	1
SPORTIVE		0	0
Educateur des APS TNC	B	0	0
CULTURELLE		12	5
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	0	0
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1
Assistant de conservation	B	0	0
Assistant d'enseignement artistique TNC	B	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	3	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	3	1
Adjoint du patrimoine	C	5	2
ANIMATION		88	70
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1

Animateur territorial	B	1	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	3	3
Adjoint d'animation territorial principal 2 ^{ème} classe	C	7	5
Adjoint d'animation TC	C	35	33
Adjoint d'animation TNC (dont 2 CDI)	C	40	26
POLICE MUNICIPALE		11	9
Chef de service police municipale principal de 1 ^{ère} cl	B	1	1
Chef de service police municipale principal de 2 ^{ème} cl	B	0	0
Chef de service police municipale	B	0	0
Brigadier-chef principal	C	3	3
Gardien Brigadier	C	7	5
AUTRES (Date de création)		27	20
Collaborateur de cabinet (11/07/1995 – 22/12/1999 – 13/12/2010)		1	1
Juriste (11/03/21)	A	1	1
Chargé de mission Urbanisme Opérationnel (17/03/2016)	A	0	0
Assistante maternelle (21/03/1996 – 07/01/2003)	C	25	18
TOTAL		373	273

Organisation d'un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale

le Conseil municipal,

PREND ACTE des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux et, après en avoir débattu, propose un calendrier prévisionnel pour la mise en place du volet « santé ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 20H45.



Fédéric BOURDIN
Maire de Domont

Ce document est consultable sur le site Internet de la Commune : www.ville-domont.fr